Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260216-015_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 015/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : 6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 10 février 2026.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-six, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Willy REMANDA.

Excusés : Delphine POTTIER, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Absent : Hervé JAFFREDO.

Pouvoirs : Delphine POTTIER à Alice PRAT, Claire BEGUIN à Chantal MANCHON, Alain THEBAULT à Patrick LANGLAIS, Marie-Pierre NOËL à Patrick JEHANNIN, Mélanie Le COUVIOUR à Nadège COULON-TRARI, Morgane BESNARD à Marie GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Stéphane PAVIOT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo. Tranche n°4 (tranche optionnelle n°3). Demande de financement auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre des aides pour la Culture et le Patrimoine. Pouvoir au Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal que le projet des travaux de restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo fasse l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre des aides pour la Culture et le Patrimoine. Cette demande porte sur la tranche n°4 (tranche optionnelle n°3).

Pour rappel, une subvention d'un montant de 100 000 € a été attribuée pour chacune des tranches suivantes au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST) : la tranche n°1 (tranche ferme) et la tranche n°2 (tranche optionnelle n°1). Une subvention de 100 000 € a été attribuée au titre de l'aide à la restauration du Patrimoine pour la tranche n°3 (tranche optionnelle n°2). Soit un total de 300 000 € sur les trois premières tranches.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche n°4 (tranche optionnelle n°3) est le suivant :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260216-015_2026-DE

Nature des dépenses Tranche n°4 PORCHE & VAISSEAU CENTRAL (PARTIE OUEST NEF) (TO 3)	Montant HT		Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre (prorata travaux tranche n°4).	32 083,86 €		Aides publiques	172 334,61 €	46,45
Etudes complémentaires/frais annexes	8 036,00 €		DETR (notifié)	27 334,61 €	7,37
Diagnostic cabinet PROUX	- €		Département 35 montant plafond (sollicité)	75 000,00 €	20,22
Bureau de contrôle	1 704,00 €		Région Bretagne montant plafond (sollicité)	70 000,00 €	18,87
Coordonnateur SPS	1 632,00 €		Collecte de fonds - Fondation du Patrimoine	0	
Diagnostics amiante et plomb	- €				
Frais annexes: déménagement mobilier de l'église et protection lignes électriques	4 700,00 €				
Travaux	330 886,73 €				
LOT 01 - INSTALLATIONS - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE (Entreprise JOUBREL - 35)	107 321,82 €		Autofinancement	198 671,98 €	53,55
LOT 02 - CHARPENTE (Entreprise COUET - 35)	121 276,08 €				
LOT 03 - COUVERTURE (Entreprise MAUSSION - 35)	47 867,21 €				
LOT 04: SERRURERIE (Entreprise ART CAMP - 22)	0,00 €				
LOT 05: ELECTRICITE (Entreprise DELESTRE - 49)	54 421,62 €				
TOTAL	371 006,59 €		TOTAL	371 006,59 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- sollicite une subvention du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre des aides pour la Culture et le Patrimoine à hauteur de de 75 000,00 €, soit 20,22 % du coût de ladite tranche de 371 006,59 € HT ;
- valide le plan de financement tel que présenté ;
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Stéphane PAVIOT